



**Arrêté de la Présidente  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

DP.26.08.A6

Publié le : 23/01/2026

OBJET : Arrêté de délimitation du domaine public – Commune de Besançon – 18A  
chemin de l'Ermitage - Dossier ALI-26.002

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM),

Vu la demande 2025-295 en date du 16/01/2026 par laquelle Géomètres-Experts  
SARL COQUARD demande l'alignement de la voie au droit des propriétés :

Cadastrées : CD n° 205, CD n° 67, CD n° 277 et CD n° 204

Adressées à : 18A chemin de l'Ermitage à Besançon

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment, l'article  
L3111-1 instituant l'inaliénabilité et l'impréscriptibilité des biens du domaine public,  
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ainsi  
que les articles L151-41 et L152-2 relatifs aux emplacements réservés,  
Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-  
3, relatifs aux alignements de voirie,  
Vu l'absence d'emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme de la  
commune concernée,  
Vu l'absence de plan d'alignement,  
Vu l'état des lieux

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'alignement de fait de la voie au droit des parcelles concernées est  
définie par la ligne rose, sur les deux croquis annexés au présent arrêté.

**Article 2** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3** : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si  
nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

**Article 4** : Le présent arrêté ne définit pas les limites foncières des parcelles  
concernées.

**Article 5** : La durée de validité du présent arrêté est d'un an à compter de sa date  
de délivrance, dans le cas où aucune modification du domaine public  
n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être  
effectuée.

**Article 6** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès  
du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou  
la publicité de l'arrêté.



**Article 7 :** Le directeur général des services de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Grand Besançon et dont copie sera notifiée au demandeur.

Besançon, le 23/01/2026,

Pour la Présidente et par délégation,

Laura Desjardins  
Responsable du service Topographie



Signature of Laura Desjardins



Dép. Urbanisme - Dir. Foncier Topographie  
Service Topographie  
Immeuble "La City"  
4, rue Gabriel Plançon  
25043 BESANCON Cedex  
Tel: 03 81 87 89 10  
e-mail: topo@grandbesancon.fr

## Plan de délimitation du domaine public Commune de BESANÇON

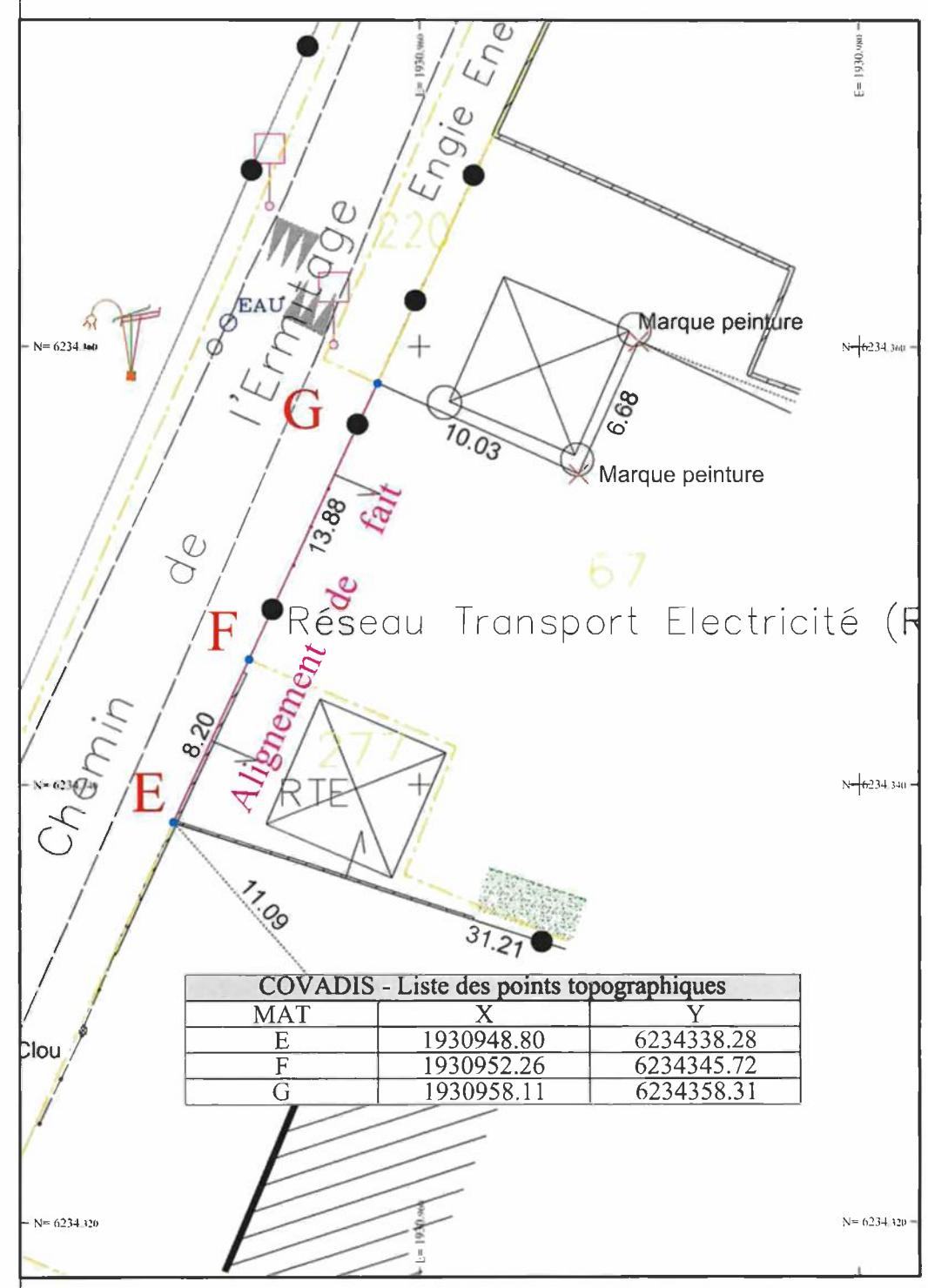
Chemin de l'Ermitage  
Alignement au droit de la parcelle  
Section CD n° 67 et 277

### Légende:

Application cadastrale	Limité connue par bornage OGE
Parcelle cadastrale	Alignement du domaine public
Section cadastrale	Limites de l'alignement visant à aménager voirie
	Limites de l'alignement homologué de voirie
	Empreinte de l'empacement réservé
	Emprise de l'alignement homologué
Pétitionnaire :	Partie à acquérir par la collectivité
Cabinet COQUARD SARL de Géomètres-Experts 4 Rue des Roches 25110 BAUME-LES-DAMES	Partie à rétrocéder par la collectivité

Date : le 16 janvier 2026	Echelle : 1 / 200°	N° de Dossier :	N° de Rue :
Responsable du dossier M. BAUD David	N° tel interne : 03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23	002-2026	0039

Date Objet de la modification





Dép. Urbanisme - Dir. Foncier Topographie  
Service Topographie  
Immeuble "La City"  
4, rue Gabriel Plançon  
25043 BESANCON Cedex  
Tel: 03 81 87 89 10  
e-mail: topo@grandbesancon.fr

## Plan de délimitation du domaine public Commune de BESANÇON

Chemin de l'Ermitage

Alignement au droit de la parcelle

Section CD n°204, 205

### Légende:

	Application cadastrale
	Frontière cadastrale
	Section cadastrale

Pétitionnaire :  
Cabinet COQUARD  
SARL de Géomètres-Experts  
4 Rue des Roches  
25110 BAUME-LES-DAMES

Date : le 16 janvier 2026 Echelle : 1 / 200° N° de Dossier : 002-2026 N° de Rue : 0039  
Responsable du dossier : N° tel interne : 03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23

Date Objet de la modification

